



Contacts: Nicole Gesret
Directrice Exécutive Marketing & Communications
nicole.gesret@aig.com
Tel: 01 49 02 48 23

Paris, le 4 janvier 2017

AIG adapte son offre « Responsabilité des Dirigeants » au Brexit

Suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne, AIG a décidé de soutenir et accompagner ses clients chefs d'entreprises et leur famille proche qui pourraient voir leur statut de résidents permanents européens ou britanniques remis en cause.

Fort de 40 années d'expérience comme assureur des administrateurs et dirigeants, AIG a souhaité parer ainsi à l'incertitude quant à l'issue des négociations dans le cadre du Brexit. AIG offre à ses clients la tranquillité d'esprit en proposant une extension de garantie sans surprime à ses contrats Responsabilité des Dirigeants.

L'extension de garantie comprend:

- frais et honoraires de résidence
- frais de rapatriement et de réinstallation

L'extension de garantie fait l'objet d'une sous-limite fixée à 50 000 euros par dirigeant et à 250 000 euros par période d'assurance.

Une fiche d'information est disponible sur le site internet d'AIG :

<https://www.aigassurance.fr/entreprises/produits-et-services/risques-financiers/business-guard>

#

American International Group, Inc. (AIG) est l'un des leaders mondiaux de l'assurance. Fondées en 1919, les sociétés membres d'AIG aujourd'hui, offrent une vaste gamme d'assurance dommages et responsabilité, d'assurance-vie, produits de retraite et d'autres services financiers à des clients dans plus de 100 pays et juridictions. Ces offres comprennent divers produits et services qui aident les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer les risques et assurer la sécurité de la retraite. AIG est en bourse à New-York (NYSE) et Tokyo. Pour plus d'informations sur AIG, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com, ou encore nous retrouver sur You Tube : www.youtube.com/aig, Twitter : [@AIG_LatestNews](https://twitter.com/AIG_LatestNews), LinkedIn : <http://www.linkedin.com/company/aig>

AIG est le nom commercial du réseau mondial d'assurance dommages et responsabilité, vie et retraite d'American International Group Inc. Les produits et services sont fournis par des filiales ou sociétés affiliées d'American International Group, Inc. A travers l'ensemble des pays de l'Union Européenne (UE) et la Suisse, les assurances sont portées par AIG Europe Limited. Les produits et services sont soumis à la réglementation locale, susceptibles de varier selon les pays et peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Les produits et services hors assurance peuvent être fournis par des tiers. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande.